Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-212902084-20260227-2026D015-DE

MAIRIE DE PLOURIN
29830 PLOURIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

**L'an deux mille vingt-cinq,**
**Le 27 février 2026 à 18h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine COROLLEUR, Maire.**

**Date de la convocation : 25 février 2026**
**Date d'affichage : 03 mars 2026**
**Certifiée exécutoire : 27 février 2026**

**Etaient présents :**
**MM. Antoine COROLLEUR, Marie-Christine LAINEZ, Hervé FALC'HON, Christian RIOU, Marie-Odile COURAND, Jeanine PERCHOC, Patrick GÉLÉBART, Vanessa MOËNNER, Arnaud SANJOSÉ, Bernard JAOUEN, Catherine LE JEUNE, Sébastien LÉAUSTIC, Delphine PLUCHON, Mathieu CALVEZ, Delphine PLUCHON formant la totalité des membres en exercice.**

**Madame Vanessa MOËNNER a été élue Secrétaire de séance.**

**Le compte-rendu de la précédente réunion du 13 janvier 2026 est adopté**

## BUDGET 2026 DE LA COMMUNE :

Monsieur le Maire et Monsieur Arnaud SANJOSE, présentent à l'assemblée le projet de budget :

Le budget de fonctionnement s'équilibre à la somme de 1 485 141 €.

Les recettes principales se composent ainsi : Produits des services et du domaine : 212 500€, impôts et taxes : 751 136 €, dotations et participations pour 372 955 €, autres produits de gestion 68 550€, Opérations d'ordre pour travaux en régie :80 000 €.

Les dépenses concernant les chapitres suivants : charges à caractère général : 354 900 €, dépenses de personnel : 645 250 €, autres charges de gestion : 242 110 €, charges financières – intérêts de la dette - pour 11 500 €, charges exceptionnelles de 1 000 €, dotations aux amortissements de 11 000€. L'excédent prévisionnel de recettes par rapport aux dépenses est de 219 381 €.

Le budget d'investissement s'équilibre à la somme de 1 069 124€.

Les principales dépenses concernent le remboursement du capital des emprunts est de 300 000 € dont 180 000€ d'un prêt court terme qui avait été conclu pour préfinancer les investissements au lotissement park-kreiz et ceux effectués sur la commune. Les autres dépenses concernent aux chapitres 21 et 23 pour un montant de 584 011 € avec les reports ou de nouvelles dépenses pour du matériel informatique et du mobilier, des reports pour des travaux de réseaux électriques, d'éclairage public et de communications électroniques, des travaux dans l'immeuble du l'ex CEDAXE, des travaux sur bâtiments communaux pour 281 624, des travaux de voirie pour 200 000 €. Un crédit 80 000 € en opération d'ordre pour les travaux sur les bâtiments réalisés en régie par le personnel communal (dont les travaux d'aménagement des locaux de l'ex CEDAXE). Les études et fonds de concours sont de 21 300 €.

Au niveau des recettes, l'affectation du résultat pour 339 187 €, diverses subventions et participations pour 147 820 €, le FCTVA et la taxe d'aménagement pour 80 000 €, les amortissements pour 21 000 €, et le virement prévisionnel du fonctionnement de 219 381 € ; une inscription d'un emprunt de 253 736 € nécessaire à l'équilibre du budget d'investissement qui s'élève en dépenses et recettes à 1 1 069 124 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget ainsi présenté.

MAIRIE DE PLOURIN (FINISTERE)

Pour Copie Certifiée Conforme,
Le Maire,
Antoine COROLLEUR